

**Séance du Conseil général du 6 février 2006
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Président : M. Yann Chappatte, Président du Conseil général

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

1. Appel

Conformément à l'art.18 du règlement du Conseil général, le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers et leur souhaite des débats fructueux. Monsieur Yann Chappatte procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. Les membres du Conseil général sont tous présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Les membres du Conseil communal sont également tous présents.

La présente séance a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 1 du 11 janvier 2006.
- Par convocation à domicile.
- Par affichage public.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2005
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2006
c) Donner connaissance du budget des investissements 2006
6. Discuter et approuver, dans le cadre du refinancement du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA (CLFM), un cautionnement solidaire d'une durée de 25 ans d'un montant maximum de Fr. 131'000.00 en faveur du CLFM
7. a) Discuter et décider de la vente d'une parcelle de terrain d'une surface d'environ 1'000 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement), située dans la zone mixte de l'Orée à Madame et Monsieur Neide et Nicolas Willemin au prix de Fr. 60.00/m²
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à cette vente immobilière
8. Discuter et approuver une contribution complémentaire de Fr. 17'500.00 à valoir sur les frais du remaniement parcellaire de la Commune du Noirmont, travaux touchant la Commune des Bois, ainsi que son financement

Personne ne souhaitant s'exprimer concernant l'ordre du jour précité, il est considéré comme accepté tacitement.

Monsieur le Président, Yann Chappatte, ouvre la discussion concernant le procès-verbal précité. Aucun membre ne souhaitant s'exprimer, le point deux de l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement.

3. Communications

a) Communication du Conseil communal

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, signale que le Conseil communal a voté un crédit de Fr. 5'000.00 comme participation au capital-actions de Adapart SA à Saignelégier.

b) Communication du Conseil général

Monsieur le Président, Yann Chappatte, annonce qu'il a reçu le courrier suivant :

« Soutien au personnel de La Boillat de Reconvilier.

Depuis plus de vingt jours, les ouvriers de La Boillat à Reconvilier poursuivent une grève très dure et cela malgré les pressions exercées par la direction de Swissmétal. Face à cette situation, le Conseil général des Bois :

- Constate que le démantèlement de La Boillat, prévu par la direction, est incompréhensible car non seulement les employés perdent leur travail, mais tout le tissu économique régional, notamment le secteur du décolletage, est menacé.
- Ne comprend pas cette même direction qui, au mépris des engagements qu'elle avait signés une année auparavant, foule aux pieds cet accord et s'entête de jour en jour.
- S'associe aux grévistes et à leurs familles et soutient pleinement leur action.
- Espère qu'une solution acceptable pour toute une région soit trouvée rapidement et demande à toutes les parties de reprendre un dialogue sincère.
- Demande enfin au Conseil communal de prendre une position officielle en faveur du maintien de cette industrie à Reconvilier. ».

Cette missive a été remise par Monsieur Daniel Hubleur. Il s'agit d'une résolution qui sera mise en circulation durant la séance. Les Conseillers généraux sont invités à en prendre connaissance et à la signer s'ils le souhaitent. Au terme des débats, selon l'article 33, la résolution sera tout d'abord développée par son auteur et, ensuite, soumise au vote si au moins huit Conseillers généraux l'auront signée.

4. Questions orales

1) Monsieur Jean-Pierre Bouille

Monsieur Jean-Pierre Bouille, avant de commencer par sa question orale, désire offrir un cadeau au Président du Conseil général. Il n'est pas courant de remettre un présent au Conseil général, mais comme Les Bois prennent de l'ampleur et reçoivent de temps en temps la télévision, Monsieur Bouille a quelque peu honte de la cloche du Président. En cette période de Baitchai, une cloche intitulée « Conseil général » ferait le plus grand plaisir au Président et permettrait aux Conseillers d'être de temps en temps au même son de cloche.

Monsieur Jean-Pierre Bouille croit savoir que le siège de la gestion du Parc naturel du Doubs est aux Bois. Monsieur Bouille souhaite savoir si nous avons toujours ce siège et si nous sommes

rémunérés ou encaissons une location. Monsieur Bouille demande si ce dossier prend de l'envergure ou si, au contraire, il est laissé de côté.

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, donne la parole à Monsieur Claude Gagnebin qui est Secrétaire du Parc naturel.

Monsieur Claude Gagnebin signale que le Parc naturel du Doubs existe toujours. Il a actuellement un capital d'environ Fr. 60'000.00 qui est encore à disposition. En début d'année passée, le Conseil fédéral avait mis en veilleuse l'idée de la création de parcs naturels en Suisse. Suite à des pressions émanant du Parlement, le Conseil fédéral a été contraint de faire marche arrière. A partir de là, nous avons à nouveau la possibilité de continuer. Ce dossier a été soumis à l'Association régionale Jura (LIM) qui est responsable de la présentation de ces dossiers au niveau du Parlement. Normalement, dans le premier trimestre 2006, nous devrions obtenir la prise de position du Parlement. Si le dossier est accepté, ce sera à ce moment-là que le Parc naturel du Doubs prendra son essor, c'est-à-dire qu'il engagera une personne à mi-temps pour mettre en place toute l'infrastructure nécessaire. Si ce dossier est refusé, le Parc mourra avant d'avoir véritablement fonctionné. Quelques actions de soutien ont eu lieu, par exemple en faveur de Noctambus et du mur d'escalade de Muriaux.

Monsieur Jean-Pierre Bouille estime que les explications sont satisfaisantes. Toutefois, il souhaite savoir si nous encaissons un loyer.

Pour la tenue de la comptabilité, Monsieur Claude Gagnebin facture ses heures au Parc naturel du Doubs. Par contre, aucun loyer n'est encaissé.

- 5. a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2006
- c) Donner connaissance du budget des investissements 2006

5. a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Pour le débat d'entrée en matière, Madame Marianne Guillaume rappelle qu'un rapport et des propositions ont été remis aux Conseillers généraux pour l'année 2006. Chacun a donc pu en prendre connaissance. Le Conseil communal recommande l'entrée en matière.

Aucun membre du Conseil général ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée.

Madame Marianne Guillaume signale que le Conseil communal propose de ne pas modifier la quotité d'impôts sur le revenu et la fortune et de le laisser à 2.15. Par contre, il propose d'augmenter la taxe d'épuration à Fr. 3.60/m³. Cette somme permettra de financer les coûts actuels de la STEP. Ces coûts ont pu être mesurés et les aménagements des nouveaux lotissements (Jourez, Orée) influencent particulièrement le budget de l'épuration qu'il s'agit d'équilibrer.

Monsieur le Président, Yann Chappatte, propose de parcourir ces taxes. Le débat sera ouvert pour chacune d'elles et il sera procédé au vote.

Les taxes suivantes suscitent des réactions.

c) Taxe cadastrale (sur valeurs officielles) (6^{ème} tranche/12)

Monsieur Claude Gagnebin précise qu'il s'agit de la 7^{ème} tranche

g) Prix de l'eau pour les abonnés desservis par la STEP (TVA non comprise)

Monsieur Marcel Barthoulot estime qu'il serait plus judicieux de mentionner « taxe » au lieu de « prix », cela prêterait moins à confusion.

Monsieur Daniel Hubleur estime cette augmentation conséquente et, de plus, elle est basée sur le mètre cube d'eau. Aujourd'hui, l'eau potable est de plus en plus importante et nous devons la ménager. Monsieur Hubleur désire obtenir davantage d'informations concernant cette augmentation et demande si cela ne poussera pas les gens à trouver d'autres solutions (utilisation de l'eau du toit). Cette façon de procéder est judicieuse et, à ce propos, le PCSI va déposer une motion pour demander à la Commission STEP de revoir le règlement pour éviter de taxer les eaux usées par rapport à l'eau potable. Vu cette augmentation de prix, Monsieur Hubleur demande si cela n'est pas exagéré et si celle-ci n'ira pas nécessairement dans le sens espéré, c'est-à-dire que les gens vont plutôt prendre de l'eau sur d'autres sources que sur le compteur. Monsieur Hubleur ne fait pas de proposition, car il sait très bien que la STEP doit tourner. Toutefois, cela lui paraît démesuré. Il souhaite donc savoir ce que cela rapportera, combien de mètres cubes d'eau sont utilisés chaque année et quelle incidence cela aura sur le compte de la STEP.

Monsieur Claude Gagnebin a calculé les dépenses pour l'année 2006. Celles-ci sont en forte augmentation en fonction du prix de l'essence et de la nouvelle ordonnance sur la gestion des déchets. Il en résulte que le prix du mètre cube d'eau doit être augmenté. D'autre part, sur environ 95'000 m³ d'eau facturés sur l'ensemble du village, nous avons seulement 43'000 m³ facturés pour l'épuration des eaux. Si nous voulions baisser le prix du mètre cube d'eau, il faudrait augmenter le nombre de mètres cubes qui vont à la STEP. En cas d'utilisation d'eau récupérée du toit, cela diminuera la consommation d'eau potable, mais pas la quantité d'eau rejetée à la STEP. Les estimations faites à la base comptaient sur une consommation d'eau supérieure. Enfin, pour que le compte STEP tourne, un prix de Fr. 3.60 est nécessaire. Il faut également tenir compte du fait que des subventions doivent encore rentrer pour la construction de la STEP d'une part et, d'autre part, les taxes de raccordement relatives au Jourez et à l'Orée doivent encore être encaissées. Monsieur Gagnebin rappelle que ces taxes sont perçues sur la base des valeurs officielle et incendie cumulées. Nous recevrons prochainement les valeurs officielles des immeubles construits en 2004, ce qui représente donc deux années de différence. Nous pourrions imaginer trouver d'autres systèmes de facturation, par rapport aux unités locatives, aux habitants, aux chambres, aux robinets, etc.

Monsieur Gabriel Bilat estime que cette taxe d'eau est trop élevée. En effet, au départ, nous nous étions basés sur un emploi à 50% pour la STEP. Actuellement, cet emploi représente environ 40%, voire 35%. Cela nous amène à modifier le budget de la STEP. Monsieur Bilat estime donc que cela engendrerait une baisse du prix de l'eau. Monsieur Bilat propose le prix de l'eau à Fr. 3.00.

Monsieur Jean-Pierre Bouille sait que de nombreux dicastères doivent s'autofinancer. Au niveau du fonctionnement du compte STEP, Monsieur Bouille souhaite savoir si nous sommes sûrs de mettre toute l'énergie possible afin de ne pas avoir de faux frais. Monsieur Bouille émet donc une remarque concernant l'attitude à avoir par rapport à ces comptes et de ne pas se laisser aller à la facilité. La proposition de Monsieur Bilat de descendre à Fr. 3.00 peut être jugée bonne, mais il est quelque peu léger d'avancer un prix sans connaître les coûts effectifs. Le budget ne laisse pas apparaître les chiffres nécessaires pour apporter une telle baisse.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin souhaite connaître le pourcentage de travail de l'employé STEP.

Monsieur Claude Gagnebin précise que, conformément à ce qui est mentionné en page 25 du budget, au poste 1400.301.00, le salaire du surveillant est estimé à Fr. 70'700.00. Actuellement, Fr. 35'300.00 sont mis en imputation interne au poste 1400.490.00, cela représente donc 50%. Si nous réduisons le taux d'occupation de Monsieur Thiévent à 40% par exemple, nous économiserons un montant de Fr. 7'000.00. Cela ne réduira probablement pas le prix de l'eau à Fr. 3.00 par mètre cube.

Au vote, la proposition de Monsieur Marcel Barthoulot qui consiste à changer le mot « prix » par le mot « taxe » est acceptée à une majorité évidente.

Au vote, la proposition du Conseil communal qui consiste à fixer la taxe de l'eau pour les abonnés desservis par la STEP à Fr. 3.60/m³ est acceptée par 12 voix, contre 4 voix pour la proposition faite par Monsieur Gabriel Bilat à Fr. 3.00/m³.

m) Intérêts moratoires sur les montants en extances

Monsieur Daniel Hubleur rappelle que les taux hypothécaires sont actuellement très bas. Monsieur Hubleur souhaite savoir si l'intérêt moratoire est assez incitatif pour que les gens paient leur dû et si nous enregistrons une augmentation de ces cas. Monsieur Hubleur demande si nous avons une base légale qui nous oblige à appliquer le taux hypothécaire en vigueur ou si nous avons la possibilité d'appliquer un autre taux.

Monsieur Claude Gagnebin précise que, dans certains règlements, ce taux de référence par rapport aux hypothèques de la BCJ est inscrit. C'est pour cette raison que ce taux figure dans le présent tableau. Concernant la tendance actuelle, Monsieur Gagnebin précise qu'il s'agit en général toujours des mêmes personnes et que la Commune essaie de ne pas les enfoncer davantage. Le taux de 4% appliqué en ce moment n'est pas incitatif, mais il est difficile de définir si ces cas sont en augmentation car, ce n'est que depuis trois ans que la Commune facture toutes les taxes communales.

Monsieur Daniel Hubleur désire savoir si nous avons la possibilité de fixer un taux indépendamment du taux hypothécaire.

Monsieur Claude Gagnebin signale que cela est possible pour les cas où cette référence n'est pas mentionnée dans le règlement.

5. b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2006

Pour le débat d'entrée en matière, Madame Marianne Guillaume signale qu'avec un total de charges de Fr. 4'256'660.00 et un total de produits de Fr. 4'128'350.00, le budget 2006 présente un excédent de charges de Fr. 128'310.00. Comme les Conseillers généraux ont pu le voir dans le rapport, cet excédent de charges présumé est pratiquement identique à celui prévu dans le budget 2005. Le Conseil communal recommande l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée.

En préambule, Madame Marianne Guillaume signale une rectification au chapitre 5. Le montant de la contribution au syndicat des écoles secondaires passe de Fr. 120'000.00 à Fr. 130'000.00, en raison principalement de l'augmentation des charges supplémentaires comme le combustible.

Monsieur Gabriel Bilat souhaite s'exprimer sur l'ensemble du budget et désire connaître l'avis de la Commission financière.

Monsieur Robert Claude signale que la Commission financière s'est réunie au mois de novembre 2005 pour étudier ce budget qui paraît correct étant donné les nombreuses modifications au niveau cantonal. Une diminution des impôts de 5% votée par le peuple se retrouve sous le

chiffre 9. La péréquation financière a baissé de moitié environ. D'autre part, il serait facile de « raboter » sur certains montants et de se rendre compte en cours d'année que des dépassements de budget résultent de cette façon de procéder. La Commission financière a donc estimé que ce budget était correct et recommande son acceptation.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin rappelle que la Commission financière ne s'est réunie qu'une seule fois et qu'elle n'a pas vu le budget final. Monsieur Jeanbourquin désire donc connaître la validité de l'avis donné par Monsieur Robert Claude au nom de la Commission financière.

Monsieur Robert Claude signale que très peu de modifications apparaissent par rapport au premier budget, même s'il est clair que de petites différences apparaissent toujours, comme on a pu le constater ce soir encore. Les membres de la Commission financière ont ensuite reçu le second budget. Ils ont été invités à faire part de leurs propositions et à signaler s'ils l'acceptaient. Monsieur Sébastien Jeanbourquin demande si les membres de la Commission financière se sont retrouvés pour discuter de ce second budget.

Monsieur Robert Claude précise que les membres ne se sont pas retrouvés, mais que chacun a pu prendre connaissance de ce budget.

Monsieur Daniel Hubleur rappelle que, l'année passée, il était intervenu pour demander que l'on détermine l'incidence sur les différents postes d'une modification de la quotité. Monsieur Hubleur souhaitait que l'on fasse une approche globale du budget concernant ce point. Nous avons parlé de la péréquation, mais il y a d'autres secteurs où cela aurait une grande incidence. Si l'on prend la péréquation, Monsieur Hubleur cite l'exemple de la Commune de Saignelégier qui devait payer Fr. 132'000.00 l'année précédente et qui, suite aux modifications cantonales, a touché l'année suivante Fr. 42'000.00. Monsieur Hubleur estime que c'est sous cet angle-là que la Commission financière devrait creuser le budget. Monsieur Hubleur reformule donc sa demande cette année et souhaite que ce budget soit approché en réfléchissant aux incidences qu'engendrerait une diminution de la quotité ou une diminution de certains postes. Monsieur Hubleur précise qu'il a eu une discussion avec Monsieur Gagnebin qui lui a dit que la quotité n'avait désormais plus beaucoup d'importance et que c'était le nombre d'habitants qui était pris en compte. Monsieur Hubleur l'admet en partie et estime que la Commission financière devrait se réunir pour aborder cela sur un plan général et faire une étude financière plus globale.

Les chapitres qui suscitent des réactions sont les suivants :

Chapitre 2

Madame Marianne Guillaume signale que dans l'entretien des routes, il a été prévu une somme plus conséquente, étant donné que la facture relative à la route de Biaufond intervient dans ce montant. Pour les frais de déneigement, une somme plus importante a également été prise en compte.

Chapitre 3

Au sujet du point 340 concernant la protection civile, Madame Dominique Monvert Joliat a quelques remarques et questions à formuler. Madame Monvert Joliat estime que les temps ont changé concernant la protection civile et les raisons de créer ou d'utiliser les abris sont différentes. Madame Monvert Joliat désire savoir ce qui a changé dans le fonctionnement de la protection civile. Madame Monvert Joliat constate que les mêmes chiffres figurent au niveau des salaires en 2004, 2005 et 2006. Les charges d'instruction ont par contre plus que doublé entre 2004 et 2005, les frais de bureau n'existaient pas en 2004, les dépenses d'énergie ont passé de

Fr. 206.90 à Fr. 2'500.00. Madame Monvert Joliat ne conteste pas le budget pour l'année à venir, mais elle demande des éclaircissements au Conseil communal. Madame Monvert Joliat souhaite savoir ce qui est strictement obligatoire selon la loi en ce qui concerne la protection civile et quel est le travail effectif des personnes qui oeuvrent au sein de cet office. Madame Monvert Joliat remarque une somme de Fr. 650.00 pour le chef du matériel, le même montant pour le remplaçant du chef local et Fr. 800.00 pour le matériel de bureau. Elle souhaite savoir ce que cela signifie. De plus, si l'énergie nécessaire pour chauffer ou allumer l'abri se monte à Fr. 2'500.00 par an, Madame Monvert Joliat estime qu'il faudrait se demander, soit comment réduire cette somme, soit comment rentabiliser au mieux ces locaux. Madame Monvert Joliat désire qu'on ait une attitude plus critique par rapport à cet abri pour économiser ou ne pas fonctionner dans la routine. Les mêmes sommes se répètent pour les salaires et Madame Monvert Joliat souhaite savoir ce que cela signifie.

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, précise que, pour l'instant, une restructuration de la protection civile est en cours au niveau cantonal. La Commune a uniquement été invitée à remplir un formulaire et n'a jamais reçu de réponse. Pour l'année 2006, nous sommes obligés de garder notre chef local qui est chargé de l'organisation et de la préparation des cours. Monsieur Kurz rappelle que le chef matériel est toujours à disposition de la population pour la location du matériel de la protection civile. En ce qui concerne le matériel de bureau, il s'agit des convocations, des demandes de subventions au Canton et à la Confédération. Les frais de chauffage ne peuvent pas être réduits étant donné que le prix du fuel augmente et que nous sommes obligés de chauffer le local de la protection civile envers la Confédération. Monsieur Kurz espère que le budget de l'année prochaine sera moins chargé étant donné que le Canton souhaite regrouper les Communes des Bois, du Noirmont et des Breuleux.

Madame Isabelle Caroli souhaite savoir quels cours sont donnés.

Monsieur Daniel Kurz précise que notre chef local n'avait jamais suivi de cours et est donc tenu de le faire, de même que certaines personnes astreintes à la protection civile. Actuellement, 33 personnes sont astreintes à participer aux cours de la PC.

Monsieur Francis Sauser désire savoir qui est le chef de la protection civile.

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, précise qu'il s'agit de Monsieur Blaise Willemin.

Madame Isabelle Caroli demande si le chef local est payé Fr. 2'000.00 pour donner des cours.

Monsieur Daniel Kurz signale que le chef local doit assumer toute l'organisation des cours de la protection civile.

Madame Isabelle Caroli demande si le chef local reçoit Fr. 2'000.00 pour donner des cours et si Fr. 3'000.00 sont dépensés pour qu'il prenne des cours.

Monsieur Daniel Kurz rappelle que le poste « service instruction/cours » représente tous les cours hors Commune où les personnes astreintes sont envoyées pour se former.

Madame Isabelle Caroli souhaite savoir qui sont les personnes astreintes.

Monsieur Daniel Kurz précise qu'il s'agit de toutes les personnes qui ne sont pas reconnues aptes à faire de l'armée.

Monsieur Gabriel Bilat souhaite apporter un complément d'informations au sujet de la protection civile. En effet, en temps qu'ancien maire, Monsieur Bilat a dû assumer la responsabilité de chef de la PC sans avoir jamais suivi un cours, tout en touchant un petit salaire d'apprenti. L'ancien chef avait démissionné et Monsieur Bilat a fonctionné en temps que chef PC durant trois ans. Des cours d'intérêt public ont été mis sur pieds, par exemple la remise en état de sentiers au bord du Doubs, la pose des plaques numérotées aux maisons, divers travaux à la STEP. Il s'agit évidemment de travaux qui ne figurent pas dans les produits, mais cela représente tout de même

une somme assez importante. Quant aux Fr. 2'000.00 du chef local, Monsieur Bilat tient à préciser qu'il avait baissé son salaire, car il l'estimait trop élevé à l'époque, pour donner la différence à la secrétaire qui avait beaucoup de travail. Des personnes avaient été inscrites pour suivre des cours qui n'avaient pas eu lieu pour cause de manque de participants. Maintenant, un manque de savoir-faire doit être comblé, c'est la raison pour laquelle Fr. 3'000.00 de cours sont prévus.

Monsieur Francis Sauser souhaite savoir ce que représente le poste de chef d'office.

Monsieur Claude Gagnebin précise qu'il s'agit d'un fourrier en temps de paix qui s'occupe de la gestion des transferts des livrets de service, de la tenue du registre des cours effectués, etc. Il s'agit en somme d'un travail de secrétariat.

Chapitre 5

Madame Marianne Guillaume relève que le transport des élèves, par rapport au budget 2005, a connu une augmentation de Fr. 13'600.00. Ce poste a été calculé par rapport aux trajets élaborés pour 2006. D'autre part, comme mentionné précédemment, la contribution au syndicat des écoles secondaires se monte à Fr. 130'000.00. De plus, la participation aux traitements du corps enseignant a augmenté d'environ Fr. 20'000.00, cela est dû principalement à l'augmentation du nombre des habitants de la Commune.

Monsieur Jean-Pierre Bouille souhaite revenir sur les transports d'élèves qui enregistrent une augmentation qui frôle les 23%. Monsieur Bouille croit savoir que de nombreux voyages, (à Biaufond par exemple), sont effectués avec très peu d'élèves à l'intérieur du bus. Ainsi, une multitude de kilomètres sont parcourus, étant donné que le bus descend à Biaufond deux fois de suite pour un ou deux élèves. Monsieur Bouille ne souhaite pas remettre en question les transports d'élèves, mais il demande si nous sommes bien certains de ne pas effectuer trop de voyages en descendant trois fois à Biaufond pour y ramener trois élèves. Monsieur Bouille désire savoir si nous sommes contraints à agir de la sorte ou si nous pourrions procéder différemment. Monsieur Bouille estime que ces transports coûtent une fortune, si nous additionnons les frais de véhicule, taxes, essence, etc. Monsieur Bouille a également constaté que les subventions cantonales diminuent. Monsieur Bouille demande donc ce qui motive cette augmentation de Fr. 13'600.00 et si nous ne pourrions pas compresser ces déplacements.

Madame Marianne Guillaume signale que le Conseil communal s'est fait cette réflexion et donne la parole à Madame Rose-Marie Jobin.

Madame Rose-Marie Jobin pense que l'augmentation ne sera pas de 23%, car le montant prévu pour l'année 2005 a été sous-évalué étant donné que les contrats n'étaient pas encore signés lors de l'établissement du budget ; il ne sera pas de Fr. 50'000.00. Madame Jobin a regardé les comptes 2002-2003 et les transports scolaires dépassaient les Fr. 100'000.00. Depuis que la Commune a son propre bus scolaire, cette somme a diminué. Madame Jobin estime que le montant des transports scolaires va rester stable ces prochaines années et éventuellement diminuer d'ici cinq à six ans. Au niveau de la Commission d'école, ce problème est actuellement étudié et les contrats doivent être refaits. En ce qui concerne la différence avec les subventions cantonales, elle résulte du fait que le conducteur de bus indépendant est payé davantage que ce que le Canton nous verse.

Monsieur Gilles Cattin désire obtenir des précisions par rapport au fait que le Canton diminue ses subventions d'environ Fr. 20'000.00, alors que les transports augmentent.

Monsieur Claude Gagnebin précise que la diminution des subventions cantonales provient du fait que les Fr. 90'000.00 prévus au budget 2005 se basaient sur la promesse de subventions 2004 que

le Canton n'avait pas réexaminée. Le Canton a refait une estimation en fin d'année 2005 et a promis une prise en charge de Fr. 70'300.00. La différence provient donc des frais effectifs qui sont remboursés par le Canton.

Madame Isabelle Caroli demande si nous ne pourrions pas adapter les horaires scolaires afin que les enfants prennent le bus en même temps.

Madame Rose-Marie Jobin précise que des enfants sont à l'école enfantine, d'autres à l'école primaire et les élèves de l'école secondaire sont également pris en charge. Les transports effectués aux heures de midi ne posent pas problème. Par contre, pour les transports du matin et de fin d'après-midi, il est très compliqué de réduire les transports, étant donné que la Commune est vaste et que les enfants proviennent de trois écoles différentes. Actuellement, la Commission d'école étudie ces transports scolaires sur les six prochaines années.

Madame Marianne Guillaume signale que le Conseil communal n'est pas compétent pour décider des horaires scolaires.

Chapitre 6

Madame Marianne Guillaume relève une augmentation des subventions pour nouveaux logements par rapport aux années précédentes. En ce qui concerne le poste 665.302.00 « traitements », il a été tenu compte d'un éventuel salaire pour la crèche qui pourrait se développer sur notre Commune.

Monsieur Germain Jobin souhaite savoir ce que représente le poste 602 « étrangers et apatrides » qui se monte à Fr. 18'000.00, alors que les années précédentes il était quasiment à zéro.

Monsieur Claude Gagnebin signale qu'il s'agit de cas d'assistance en cours pour des personnes de nationalité étrangère.

Monsieur Jean-Pierre Bouille désire savoir pour quelle raison le poste « visites aux malades/sorties des aînés » augmente d'environ 40% par rapport aux comptes 2004.

Madame Marianne Guillaume précise que cette différence provient du fait que les dépenses effectives sont inférieures au montant prévu dans le budget.

Chapitre 7

Madame Marianne Guillaume précise qu'un crédit de Fr. 25'000.00 a été voté par le Conseil communal pour la maquette du projet Franck Muller. Cette somme figure au poste 740.318.00. Le solde de Fr. 10'000.00 est mis à disposition de la Commission de promotion économique.

Monsieur Daniel Hubleur préférerait, pour une question de clarté, avoir des comptes séparés pour les Fr. 25'000.00 de Franck Muller et les Fr. 10'000.00 de la Commission de promotion économique. Monsieur Hubleur fait donc une proposition dans ce sens.

Monsieur Jean-Pierre Bouille souhaite savoir si la Commission de promotion touristique fonctionne toujours, si elle est toujours complète, si ces membres sont toujours volontaires ou si cette Commission s'éteint quelque peu.

Madame Rose-Marie Jobin précise que la Commission touristique n'est pas au complet pour l'instant, il manque quelques membres. Toutefois, elle repartira avec beaucoup de motivation. Plusieurs projets sont en cours, c'est la raison pour laquelle une somme de Fr. 4'000.00 est prévue au budget.

Monsieur le Président, Yann Chappatte, précise qu'une somme de Fr. 4'000.00 est prévue dans les charges de la Commission touristique et qu'il faut également tenir compte du montant de Fr. 2'400.00 de recettes qui réduit cette charge.

Monsieur Jean-Pierre Bouille est toujours un peu surpris de voir qu'on dise que l'on mette un poste de salaire d'enseignant alors qu'on ne sait pas si on aura l'école, que l'on mette ici Fr. 4'000.00 en disant que cette Commission est motivée et va repartir sans rien savoir. Monsieur Bouille estime que nous sommes assez généreux dans notre attitude.

Madame Rose-Marie Jobin précise que cette somme de Fr. 4'000.00 est prévue pour un projet de l'ancienne Commission touristique. Madame Jobin ne sait pas comment cela va être repris par la nouvelle Commission.

Monsieur Jean-Pierre Bouille estime que, lorsqu'on a des sommes à disposition dans un budget, on les dépense.

Madame Rose-Marie Jobin signale que cette somme ne sera pas utilisée si le projet n'est pas réalisé.

Au vote, la proposition de créer une nouvelle nature comptable faite par Monsieur Daniel Hubleur est acceptée à une majorité évidente.

Chapitre 8

Madame Marianne Guillaume précise que, au poste 850.423.08 « location du hangar des pompes au Boéchet », il a été omis de mettre la somme Fr. 1'600.00 dans les produits.

Monsieur Jean-Pierre Bouille relève qu'une somme de Fr. 950.00 figure dans les charges du poste 830.362.01 « paroisse Les Bois ». Un débat avait déjà eu lieu lors d'assemblées communales et il était apparu que nous ne pouvions pas supprimer cette charge, étant donné qu'il s'agissait d'une convention avec la paroisse et que cela représentait le bois du curé. On ne pouvait jamais s'échapper du bois du curé, même qu'il se chauffait au mazout. Aujourd'hui, nous n'avons plus de curé. Monsieur Bouille estime donc que c'est l'occasion de supprimer ces Fr. 950.00 et fait donc une proposition ferme dans ce sens.

Monsieur Claude Gagnebin précise qu'il veut bien prendre note de la proposition de Monsieur Bouille et du résultat du vote du Conseil général. Monsieur Gagnebin souhaite simplement informer chacun que l'assemblée de paroisse devra encore accepter cette proposition, étant donné que cette charge a été mentionnée dans l'acte de classification des années 1848. Il s'agit donc d'une modification importante. C'est comme la modification que la Seconde section avait demandée lorsqu'elle a participé au financement de la remise des routes communales au Canton. Par une décision de 1911, elle avait accepté de reprendre l'entretien de certains chemins en modification de l'acte de classification. Ensuite, dans les années quatre-vingts, elle avait demandé la suppression de cette modification qui n'avait pas été acceptée. Pour la paroisse, c'est le même cas. Les Conseillers généraux peuvent donc proposer la suppression de ce poste, mais cette dernière ne peut pas être garantie aujourd'hui.

Monsieur Jean-Pierre Bouille maintient tout de même sa proposition. Il estime qu'il faut vivre avec son époque et ses besoins.

Monsieur Germain Jobin estime que cette charge doit être maintenue. Ce n'est pas parce qu'elle concerne la paroisse qu'il faut la supprimer. La Commune des Bois est tout de même catholique.

Au vote, la proposition de Monsieur Jean-Pierre Bouille obtient 8 voix, alors que le maintien de cette charge obtient 9 voix.

Chapitre 9

Madame Marianne Guillaume précise que le montant de la péréquation financière n'est que de Fr. 104'200.00, alors qu'en 2005 une somme de Fr. 214'700.00 a été versée.

Chapitre 10

Monsieur Daniel Hubleur souhaite intervenir concernant le Service du feu. Monsieur Hubleur désire savoir si la charge de Fr. 24'000.00 englobe la totalité des dépenses de ce Service étant donné le regroupement des SIS au niveau régional. L'année dernière, les Conseillers généraux avaient voté un crédit pour des locaux. Monsieur Hubleur aimerait savoir si ce genre de dépenses pour des installations ou améliorations de locaux peut revenir ou si ces Fr. 24'000.00 couvrent absolument tout. Si tel est le cas, Monsieur Hubleur estime que nous pourrions supprimer tous ces postes et garder uniquement le poste « Service du feu ».

Monsieur Daniel Kurz ne peut pas donner cette garantie étant donné que le SIS ne fonctionne pas correctement. En effet, ce service enregistre beaucoup plus de dépenses que de recettes actuellement. L'assemblée des maires a écrit au Ministre pour demander de relever l'âge des personnes astreintes pour équilibrer les comptes. Le SIS a formulé la même demande. Le Canton a simplement répondu qu'il s'agissait d'une loi acceptée par le Parlement et, qu'avant 2007 ou 2008, aucune autre disposition n'entrera en vigueur. Pour l'instant, Monsieur Kurz ne peut pas promettre que cette dépense restera à ce stade.

Monsieur Claude Gagnebin précise que toutes les rubriques de ce poste vont disparaître. Monsieur Gagnebin les a laissées cette année, étant donné que certains chiffres apparaissent pour l'année 2004. Ne subsisteront que les taxes d'exonération, la contribution au Service régional et les amendes.

Monsieur le Président, Yann Chappatte rappelle que le budget était initialement prévu avec un excédent de charges de Fr. 128'310.00. Une augmentation de Fr. 10'000.00 concernant le syndicat des écoles secondaires est intervenue et un nouveau revenu de Fr. 1'600.00 est apparu concernant la location du hangar du Boéchet. L'excédent de charges se monte donc à Fr. 136'710.00.

Au vote, le budget de fonctionnement 2006 est accepté à l'unanimité.

5. c) Donner connaissance du budget des investissements 2006

Monsieur le Président, Yann Chappatte, rappelle que le budget des investissements fait uniquement l'objet d'une information. Aucune décision ne peut être prise à ce sujet, étant donné que c'est en cours d'année ou lors des années antérieures que les décisions sont prises.

Madame Marianne Guillaume précise que, parmi ces investissements, la protection du hameau de Biaufond a été prise en compte pour Fr. 350'000.00, la construction d'une crèche pour Fr. 638'200.00, la construction des stations d'épuration du Cerneux-Godat et du Boéchet pour Fr. 627'000.00 et Fr. 709'000.00, ainsi que l'alimentation en eau du Cerneux-Godat pour Fr. 315'000.00. Le total du budget des investissements se monte à Fr. 2'639'200.00.

| |
|--|
| <p>6. Discuter et approuver, dans le cadre du refinancement du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes SA (CLFM), un cautionnement solidaire d'une durée de 25 ans d'un montant maximum de Fr. 131'000.00 en faveur du CLFM</p> |
|--|

Pour le débat d'entrée en matière, Madame Rose-Marie Jobin signale que, durant les deux dernières décennies, le Centre de Loisirs des Franches-Montagnes a été un partenaire essentiel de l'offre sportive auprès des touristes, des écoliers et de tous les habitants de notre région. Les bâtiments et installations du Centre de Loisirs sont en relative bonne santé, mais nécessitent toutefois certains travaux de maintenance et de mise aux normes pour que le CLFM reste

attractif. Comme aucune provision n'a été faite jusqu'à présent, cela dans le but de diminuer la perte d'exploitation, il est demandé ce soir aux Conseillers généraux d'approuver un cautionnement solidaire d'une durée de 25 ans d'un montant maximum de Fr. 131'000.00, afin que les travaux puissent se concrétiser. Le Conseil communal recommande l'acceptation de l'entrée en matière.

Aucun membre ne souhaitant s'exprimer, le débat d'entrée en matière est considéré comme accepté tacitement.

Avant de donner la parole à Monsieur André Willemin, directeur du CLFM, Madame Rose-Marie Jobin souhaite apporter encore quelques précisions. Le choix d'un cautionnement d'une durée de 25 ans s'est imposé comme la meilleure solution pour les Communes membres. Les conséquences liées à un simple emprunt bancaire auraient obligé un remboursement jusqu'en 2015, date de la fin de la convention et date à laquelle le prêt LIM arrive également à échéance. L'addition de ces deux montants aurait représenté une somme trop importante à la charge des Communes. Le montant total du cautionnement proposé est donc de Fr. 2'760'000.00 réparti entre les 18 Communes membres. Ce cautionnement ne nous liera pas aux autres Communes, ainsi qu'à la convention signée avec le CLFM. Si notre Commune refuse le cautionnement proposé, elle devra rembourser le montant de Fr. 131'000.00 dans un délai de 10 ans.

Avant de donner la parole à Monsieur Willemin, Monsieur le Président, Yann Chappatte, souhaite rappeler que, selon l'article 34 du règlement du Conseil général, les représentants du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes devront quitter la salle lors du débat de fond et de la votation.

Monsieur André Willemin, directeur du CLFM, signale qu'aujourd'hui toutes les Communes des Franches-Montagnes ont constaté que le déficit du CLFM devenait simplement inacceptable. Tripler le déficit en cinq ans est quelque chose qui a mal passé et qui est effectivement trop lourd pour les Communes à capacité financière limitée. Le premier objectif fixé est de diminuer le déficit, ce qui serait encore relativement facile, sans assurer l'avenir du Centre de Loisirs ; il suffirait d'arrêter d'investir. Nous aurions des comptes relativement bons les deux ou trois prochaines années et, dans cinq ans, nous pourrions fermer le CLFM, car les entretiens nécessaires n'auraient pas été faits. Ce que les dirigeants du CLFM veulent en plus de diminuer le déficit est d'assurer un avenir à cet établissement. Ce sont-là les deux principaux objectifs. Les moyens d'action pour y parvenir sont au nombre de trois. Premièrement, il s'agit de maîtriser le compte d'exploitation. Monsieur Willemin pense que chacun a déjà pu lire dans la presse que le compte d'exploitation a été passé au peigne fin et tous les contrats ont été rediscutés avec les différents partenaires du CLFM et les ressources humaines ont été adaptées en fonction d'une réalité et non pas en fonction des habitudes. De ce côté-là, des signes positifs ont déjà été enregistrés. Deuxièmement, il s'agit d'augmenter les recettes. Pour cela, il existe deux solutions : soit les Franc-Montagnards vont davantage au CLFM ou alors ce sont d'autres personnes qui s'y rendent. Les dirigeants du CLFM sont partis de l'idée que la population des Franches-Montagnes est relativement limitée et que, même en augmentant la publicité, le changement sera minime. Il s'agit donc de faire venir des clubs sportifs et des gens susceptibles d'utiliser le CLFM surtout lorsqu'il est peu fréquenté. Pour cela, il faut pouvoir accueillir ces gens et il a été prévu le projet « sature » qui comprend un nouvel accueil et un hébergement. Troisièmement, il faut diminuer la charge financière. Monsieur Willemin rappelle que le CLFM est peu endetté avec Fr. 1'900'000.00 de dettes pour un bâtiment qui vaut environ Fr. 25'000'000.00. Toutefois, ces Fr. 1'900'000.00 doivent être remboursés jusqu'en 2015, cela a été décidé lors de la création du

CLFM. Etant donné qu'il n'y a pas suffisamment de provisions pour maintenir le CLFM et le développer, il est nécessaire de recourir à un emprunt. Les banques précisent que l'argent peut être mis à disposition vu le faible endettement, mais comme la société n'a une garantie de vie que jusqu'en 2015, l'argent prêté (Fr. 2'760'000.00) doit être remboursé d'ici 2015. Le CLFM devrait donc rembourser la totalité de ses dettes dans les dix prochaines années, soit près de 5 millions de francs. On retrouverait en 2015 des Communes qui en aurait marre de payer et un Centre de Loisirs totalement désendetté. Les dirigeants du CLFM ne jugent pas utile d'amener la dette à zéro de manière aussi rapide et partent, avec le Conseil d'administration, de l'idée que de maintenir une dette constante d'environ deux millions était quelque chose de raisonnable, l'inverse serait irresponsable. En effet, augmenter drastiquement la dette vis-à-vis des générations futures serait un cadeau empoisonné. Avec le cautionnement, les Fr. 2'760'000.00 accordés pourront être remboursés en 25 ans avec pour conséquence Fr. 110'000.00 de remboursement par an. Si les Communes refusaient le cautionnement, cette somme seraient remboursée en dix ans, soit Fr. 276'000.00 par an. Pour les Communes franc-montagnardes, il s'agit donc d'une économie de Fr. 166'000.00 par an pour les dix prochaines années. Pour la Commune des Bois, Monsieur Willemin précise qu'il s'agit d'environ Fr. 7'800.00 de charges financières en moins. La direction du CLFM ne serait pas directement impliquée par rapport au fait que les Communes remboursent sur 10 ou 25 ans. Toutefois, la seconde solution est extrêmement importante pour les dirigeants du CLFM pour assurer un avenir à long terme. En effet, tout d'abord, le fait que les Communes s'engagent montre aux banques que le CLFM est soutenu et les prêts bancaires seront faits à des conditions plus favorables. Le second avantage, qui est le plus important, est que certains généreux donateurs attendent de voir ce que les Communes décideront. Le soutien des Commune est donc un acte politique fort. Etant donné que la Commune des Bois est une des dernières à se prononcer, Monsieur Willemin signale qu'environ Fr. 300'000.00 de dons ont déjà été récoltés. Aujourd'hui, nous pourrions donc mentionner une somme de Fr. 2'460'000.00 au lieu de Fr. 2'760'000.00. Au départ, les dirigeants ont préféré partir avec des chiffres qui occultaient les dons, étant donné qu'ils ignoraient le montant de ceux-ci. Monsieur Willemin signale que tout le mécanisme précité a été mis en place avec le Service des Communes.

Monsieur le Président, Yann Chappatte, remercie Monsieur Willemin pour les explications fournies.

Madame Rose-Marie Jobin, au nom du Conseil communal, recommande l'acceptation de ce cautionnement.

Monsieur le Président, Yann Chappatte rappelle aux Conseillers généraux qu'ils peuvent poser leurs questions à Monsieur Willemin, directeur du CLFM ou à Monsieur François Jobin, membre du Conseil d'administration.

Monsieur Jean-Pierre Bouille désire connaître la capacité d'hébergement.

Monsieur André Willemin signale que, cette année, une capacité d'hébergement de douze chambres de deux (ou quatre) lits sera faite. Les travaux ont démarré aujourd'hui. Lorsque cela a été décidé, il est apparu que cela serait un peu petit pour accueillir une équipe de hockey. Effectivement, si l'équipe de Lugano vient, il s'agit bien de vingt-quatre joueurs, mais il faut également prendre en compte la présence d'accompagnants. Le Conseil d'administration a donc décidé de créer quatre chambres supplémentaires en 2007 au-dessus du restaurant, entre les deux bâtiments. Cela ne changera absolument pas le look du CLFM. Il y aura donc seize chambres de deux lits, toutes équipées d'un canapé-lit. De cette façon, chaque chambre pourra accueillir deux adultes ou quatre juniors.

Monsieur Gabriel Bilat rappelle qu'actuellement il est question que Jura Tourisme déménage au Centre de Loisirs. Monsieur Bilat souhaite savoir si cela est prévu dans les nouvelles infrastructures.

Monsieur André Willemin précise que la situation de l'automate actuellement à l'entrée inférieure n'est pas du tout idéale pour accueillir les gens. Le fait d'avoir deux entrées n'est pas du tout judicieux. L'accueil sera donc situé à proximité de l'automate. D'autre part, le CLFM a simplement fait une proposition à Jura Tourisme pour savoir s'ils étaient intéressés à y mettre leur bureau. Jura Tourisme est libre d'accepter ou non cette proposition.

Madame Isabelle Caroli souhaite savoir ce que Monsieur Willemin entend par accueil et pourquoi les automates ne fonctionnent pas.

Monsieur André Willemin précise que l'automate fonctionne, même si parfois il est en panne. Cette situation va s'améliorer. En effet, cet appareil est placé à l'entrée du bas et n'est sous aucune surveillance. De nombreux enfants s'amuse avec cet automate qui est tout de même relativement délicat. De plus, des touristes arrivent et n'ont aucune explication. Personne n'est là pour les accueillir. Lorsque le hall d'entrée se trouvera sur le perron actuel, il y aura un comptoir d'accueil face aux gens et l'automate sera situé dans le champ de vision de l'hôtesse. De ce fait, si une personne ne comprendra pas la façon d'utiliser cet appareil, l'hôtesse pourra l'aider immédiatement.

Madame Isabelle Caroli estime qu'avec une hôtesse supplémentaire, le compte de fonctionnement ne sera pas diminué, mais augmenté.

Monsieur André Willemin signale qu'en terme de personnel, la modification ne changera rien. Aujourd'hui, en semaine, il y a en permanence une personne de 8h à 18h, déduction faite de la pause de midi. Le week-end, la permanence est assurée de 10h à 12h et de 13h30 à 17h. Le fait d'éventuellement s'associer à Jura Tourisme pourrait permettre d'ouvrir davantage les bureaux avec moins ou au maximum autant de personnel. Nous allons donc plutôt vers une économie de personnel.

Monsieur Jean-Pierre Bouille désire savoir si le CLFM compte suffisamment de places de parking et si le fait d'avoir de l'hébergement oblige le CLFM de créer des places supplémentaires.

Monsieur André Willemin précise qu'aucune contrainte de ce type n'existe. Le seul problème réside dans le fait que le CLFM va perdre des places de parking pour les employés. Monsieur Willemin rappelle que le CLFM, au début de sa création, ne connaissait pas le parking situé vers le manège. Le nombre de places n'a donc pas cessé d'augmenter. Des aménagements au bord de la route d'accès au CLFM ont également été faits. Cette année, les accotements ont été renforcés pour faciliter le parcage. Il est vrai que lors des matches, les places sont vraiment limitées. Si les habitants de Saignelégier se rendaient aux matches à pieds, le problème serait moindre.

Aucune personne ne souhaitant encore s'exprimer, Messieurs André Willemin et François Jobin quittent la salle.

Monsieur Jean-Pierre Bouille signale que les membres du PLR recommandent l'acceptation de ce cautionnement.

Au vote, le point 6 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Messieurs Willemin et Jobin réintègrent la salle et prennent connaissance du résultat du vote.

Monsieur André Willemin remercie les Conseillers généraux de leur soutien.

7. a) Discuter et décider de la vente d'une parcelle de terrain d'une surface d'environ 1'000 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement), située dans la zone mixte de l'Orée à Madame et Monsieur Neide et Nicolas Willemin au prix de Fr. 60.00/m²
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à cette vente immobilière

a) Discuter et décider de la vente d'une parcelle de terrain d'une surface d'environ 1'000 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement), située dans la zone mixte de l'Orée à Madame et Monsieur Neide et Nicolas Willemin au prix de Fr. 60.00/m²

Pour le débat d'entrée en matière, Madame Sabine Cattin estime que le libellé est suffisamment clair et n'a rien à ajouter.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le débat d'entrée en matière est accepté tacitement.

Pour le débat de fond, Madame Sabine Cattin demande qui, aux Bois, ne connaît pas l'entreprise de menuiserie Willemin. Fondée voici bientôt dix ans par Nicolas et Christophe, la menuiserie Willemin Frères, devenue menuiserie Willemin depuis le départ de Christophe sous d'autres latitudes, est patiemment parvenue à imposer son nom grâce au sérieux, à la qualité de travail et à l'engagement de ses jeunes propriétaires. Désormais seul au gouvernail, Monsieur Nicolas Willemin souhaite se doter de locaux adaptés pour y développer son activité professionnelle. Son envie étant de rester implanté dans son village natal, il s'est intéressé aux parcelles de la zone mixte de l'Orée. Après divers contacts avec la Commission de promotion économique en particulier, la famille Willemin adressait au Conseil communal, dans le courant de l'automne 2005, une demande d'achat d'un terrain de 1'000 m² situé dans la zone mixte de l'Orée pour y construire un atelier de menuiserie, ainsi qu'une maison familiale. Il s'agit de la parcelle située à l'Est de la parcelle appartenant à Monsieur Emile Willemin. La maison que prévoit de construire Monsieur Nicolas Willemin a été conçue en « L », l'atelier s'étendant sur environ 150 m² et la villa sur 120 m², ce qui justifie les dimensions du terrain proposé. S'agissant du prix de vente, le Conseil communal, qui n'a pas les coudées franches étant donné que c'est au Conseil général qu'appartient la décision finale, a négocié les terrains de la zone mixte au prix de Fr. 60.00/m² avec les différentes personnes intéressées à s'y installer. Cette proposition tenait compte d'une part de la valeur des terrains qui est estimée à environ Fr. 68.00/m² et, d'autre part, des possibilités de subventions dues pour la création de nouveaux logements. Tout cela date d'avant le projet Franck Muller. Néanmoins, le Conseil communal a souhaité rester cohérent en regard des précédentes négociations en étant bien conscient que le prix du terrain proposé dans la transaction avec Madame et Monsieur Willemin ne soit pas très encourageant. Il appartient aux Conseillers généraux d'en discuter.

Monsieur Nicolas Willemin quitte la salle.

Monsieur Gabriel Bilat estime que le prix est surfait. En premier lieu, nous avons vendu toute la zone à Fr. 20.00/m². Il est clair que si nous vendions la parcelle à Monsieur Willemin à ce prix-là, en déduisant les subventions, elle serait gratuite. Cela ne serait pas une première aux Bois, certaines entreprises ayant obtenu du terrain gratuitement à l'époque. C'est pour cela que, tout en respectant le règlement sur les subventions, Monsieur Gabriel Bilat propose de faire un prix plus favorable à Monsieur Willemin. Il ne faut pas oublier que le village comptait trois menuiseries et qu'actuellement, seule celle de Monsieur Willemin existe. Le fait de laisser le terrain gratuitement ferait peut-être trop de jaloux à l'époque que nous vivons. Monsieur Bilat propose donc un prix de Fr. 45.00/m².

Madame Isabelle Caroli estime que le gros problème réside dans le fait que, à ce prix-là, d'autres personnes auraient été intéressées. Madame Caroli pense à Monsieur Laurent Cattin. Etant donné qu'il n'y a plus de terrain disponible, Madame Caroli se demande si nous ne risquons pas de créer un différend. Madame Caroli tient toutefois à signaler que ce n'est pas qu'elle ne veut pas vendre ce terrain à Fr. 45.00/m², elle l'avait même proposé aux séances de son parti. C'est uniquement pour être équitable.

Monsieur Gabriel Bilat souhaite uniquement préciser que la parcelle de Monsieur Laurent Cattin est une parcelle résidentielle et qu'il ne s'agit pas du même type de zone. Il ne pourra donc pas construire des ateliers dans sa maison. Le reste du terrain dans le secteur du Jourez était à Fr. 85.00/m².

Monsieur Denis Mertenat signale que les membres du PCSI se sont également entretenus à ce sujet. Les membres du PCSI se réjouissent du fait que cette entreprise choisisse de s'installer aux Bois et proposent de montrer un encouragement de manière un peu plus substantielle en proposant un prix de Fr. 48.00/m² qui correspondrait au prix de viabilisation.

Monsieur Jean-Pierre Bouille désire revenir sur l'histoire de cette parcelle, afin que les choses soient claires. Monsieur Bouille ne parle pas du terrain de Franck Muller qui a été accepté, mais de la parcelle de Monsieur Nicolas Willemin. Lorsque le dossier Franck Muller est arrivé, nous avons demandé à Messieurs Cattin et Willemin de voir s'ils pouvaient éventuellement se passer de ces terrains. Monsieur Bouille croit savoir que Monsieur Cattin a dit qu'il pouvait bâtir dans le secteur du Jourez et a fait un effort pour quitter ce terrain. Monsieur Nicolas Willemin a gardé la parcelle située en zone mixte. Monsieur Bouille se demande si Monsieur Cattin aurait quitté cette zone s'il avait connu ce prix inférieur. Monsieur Bouille demande si cela serait correct vis-à-vis de Monsieur Cattin de baisser ce prix après coup. Si cela est jugé équitable, Monsieur Bouille n'y voit pas d'inconvénient.

Madame Sabine Cattin ne souhaite pas refaire tout le débat. Elle estime que la Commune a été extrêmement claire avec les autres personnes qui étaient intéressées par cette zone mixte. Chacun savait que le Conseil communal faisait une proposition de prix sans aucune garantie, étant donné que la décision appartient au Conseil général. Il est vrai qu'autant Monsieur Laurent Cattin que Monsieur Nicolas Willemin étaient intéressés avant les contacts pris par le Groupe Franck Muller. Afin de ne pas mettre en péril le projet précité, la Commune avait proposé d'autres parcelles aux deux personnes qui s'étaient portées acquéreuses officiellement. Monsieur Laurent Cattin avait déjà été intéressé précédemment par une parcelle située à l'orée de la forêt. Il s'est avéré qu'il pouvait déplacer son projet en zone villa, ce que ne pouvait pas faire Monsieur Nicolas Willemin.

Monsieur Daniel Hubleur souhaite préciser davantage le prix. En effet, il estime que, dans un tel débat, il faut tenir compte du fait qu'il s'agit d'une entreprise et qu'il y aura quelques emplois. A partir de là, c'est aux Conseillers généraux de fixer un prix. Il est vrai qu'il ne faut pas tomber dans l'arbitraire et procéder à la tête du client. Monsieur Hubleur pense que, par la réflexion faite par le PCSI, le prix de Fr. 48.00/m² correspond aux infrastructures et la Commune s'abstient du prix d'achat du terrain. Il ne s'agit pas d'un prix lancé au hasard. Monsieur Hubleur estime donc que le Conseil général aurait fait là un pas intéressant pour cette jeune entreprise.

Monsieur Marcel Barthoulot signale que les membres du PDC ont également discuté de ce prix et qu'ils le proposent à Fr. 48.00/m², ce qui correspond aux investissements et travaux de viabilisation. En ce qui concerne Monsieur Cattin, Monsieur Barthoulot rappelle qu'il va construire dans une zone d'habitation et non pas dans une zone mixte. Si on déduit encore les subventions, on obtient un prix d'environ Fr. 36.00/m².

Monsieur Gabriel Bilat retire sa proposition à Fr. 45.00/m² et se rallie aux deux propositions faites à Fr. 48.00/m².

Au vote, la proposition de Fr. 60.00/m² n'obtient aucune voix.
La proposition de Fr. 48.00/m² est acceptée à l'unanimité.

7. b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à cette vente immobilière

Au vote, le point 7 b) est accepté à l'unanimité.

8. Discuter et approuver une contribution complémentaire de Fr. 17'500.00 à valoir sur les frais du remaniement parcellaire de la Commune du Noirmont, travaux touchant la Commune des Bois, ainsi que son financement

Madame Marianne Guillaume rappelle que c'est en 1996 que l'assemblée communale avait accepté un crédit de Fr. 22'500.00 à valoir sur les coûts du remaniement parcellaire de la Commune du Noirmont devisés à cette époque à Fr. 300'000.00. Un nouveau devis fait en 2004 se monte pour la Commune des Bois à Fr. 505'000.00. Le Conseil communal propose un taux de contribution de 7.5% (minimum légal) pour ces travaux supplémentaires, alors que la Commune du Noirmont y contribue à raison de 10%. Le Conseil communal demande l'entrée en matière pour la somme supplémentaire de Fr. 17'500.00.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le débat d'entrée en matière est accepté tacitement.

Pour le débat de fond, Madame Marianne Guillaume signale que, par rapport au devis de 1996, les différences s'expliquent de la façon suivante. Le passage inférieur devisé à Fr. 150'000.00 n'avait pas été pris en compte lors du premier devis. Les CJ contribuent à raison de 25% et la contribution de la Commune est donc de 7.5% sur Fr. 112'500.00. Le reste est réparti entre la Confédération, le Canton, la IIème Section et Monsieur Pittet. La liaison entre Le Boéchet et Le Cerneux-Joly n'est pas prise en compte, la Commune du Noirmont en assume la charge. Sur le plan du remaniement parcellaire, les Conseillers généraux peuvent voir que trois nouveaux chemins sont construits. D'autres seront défoncés. Pour cette dépense supplémentaire, le Conseil communal a estimé qu'elle était de la compétence du Conseil général étant donné que le crédit initial avait été voté par l'assemblée communale. Le financement sera identique à celui décidé en 1996. Le Conseil communal demande donc aux Conseillers généraux d'accepter cette contribution supplémentaire de Fr. 17'500.00.

Monsieur Gabriel Bilat souhaite savoir si la Commune des Bois a un représentant au remaniement parcellaire de la Commune du Noirmont.

Madame Marianne Guillaume signale que notre représentant est Monsieur le Maire, Daniel Kurz. Monsieur Daniel Kurz précise qu'il a été convoqué une seule fois jusqu'à présent. La Commune des Bois est également un peu responsable de cette situation, étant donné qu'elle ne s'est jamais approchée de la Commune du Noirmont suite à l'acceptation du premier crédit.

Monsieur Marcel Barthoulot souhaite savoir si ce crédit supplémentaire est bien le dernier. Il ne désire pas que l'on revienne d'ici six ans avec une nouvelle facture.

Madame Marianne Guillaume précise qu'elle a discuté avec Monsieur Boillat qui a dit que les travaux seront terminés en 2007 et 2008. Rien n'a encore été fait sur la Commune des Bois, mais Monsieur Boillat a assuré qu'il s'agissait du solde de la facture.

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, signale qu'il s'agit de la somme totale reconnue par la Confédération et le Canton. Il ne pourra pas y avoir de dépassement.

Monsieur Gabriel Bilat tient à préciser qu'en 1996, lorsque nous avons parlé du remaniement, il s'agissait uniquement de déplacer des limites communales et que nous n'avons plus jamais été contactés.

Au vote, le point 8 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Etant donné que la résolution déposée en début de séance a obtenu suffisamment de signatures, un point 9 est ajouté à l'ordre du jour.

9. Résolution

Monsieur le Président, Yann Chappatte, donne la parole à Monsieur Daniel Hubleur afin qu'il expose ses propos.

Monsieur Daniel Hubleur remercie les Conseillers généraux d'avoir signé cette résolution qui touche ce malheureux problème de l'entreprise à Reconvilier que chacun connaît. Si, ici aux Bois, on s'est réjoui d'une future implantation conséquente, on doit également tenir compte du fait que, dans le village de Reconvilier, de nombreuses familles se font énormément de souci pour leur place de travail. Si ces ouvriers (plus de trois cents personnes) ont fait cette grève, cela n'est pas une habitude dans la région, c'est parce que la situation est grave. Ces personnes sont face à une direction intransigeante, dure, qui ne respecte même pas les accords signés il y a une année. Monsieur Hubleur croit qu'il est bon que, dans toutes nos Communes, nous montrions que nous sommes solidaires avec ces gens et que nous espérons qu'une solution soit trouvée pour sauvegarder cette entreprise et un maximum d'emplois à Reconvilier. La production est très importante, notamment dans le domaine du décolletage. Aussi, Monsieur Hubleur propose que, ce soir, les membres du Conseil général offrent leurs jetons de présence au fonds de grève. Monsieur Hubleur pense que c'est une marque sensible de soutien des Conseillers généraux envers ces gens. Enfin, Monsieur Hubleur souhaite que, d'une façon officielle, le Conseil communal prenne position et écrive une lettre dans ce sens.

Au vote, la résolution déposée en début de séance est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président, Yann Chappatte, souhaite une bonne fin de soirée à chacun.

La séance est levée à 21.55 heures.

Au nom du Conseil général
Les Bois
Le Président: La Secrétaire :